

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

RÉGLEMENTATION DE LA CIRCULATION LE 10 FÉVRIER 2018 DANS LE CADRE DU « MAS MATIN CONGO KARAYIB »

LE GOSIER, 8 FEVRIER 2018 — Jean-Pierre DUPONT, Maire du Gosier, informe la population que dans le cadre du défilé carnavalesque « Mas matin congo karayib », qui se tiendra le samedi 10 février 2018 la circulation sera réglementée de 14h à 17h le temps du passage du défilé de Blanchard à Bas-Du-Fort.

Le défilé se tiendra selon l'itinéraire suivant :

Départ : Territoire des Abymes – Territoire de Pointe-à-Pitre (Rond-point Blanchard)
– Station total Blanchard – Rocade Bas-du-Fort – Rond-point Bas-Du-Fort rue de l'échangeur – Rue Paul Valentino – Route de Bas-Du-Fort

Arrivée : Plage de Bas-Du-Fort (côté tennis club – résidence La perle des caraïbes).

Les contraventions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux et poursuivies conformément à l'article R.610-5 du Code Pénal.